

## DECISION DU PRESIDENT

N°2023-28

### PAPB II : CESSION LOT n°6 TER – TRÔNE

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°325-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- VU l'avis du domaine n°2021-44164-38631 DU 21/05/2021
- VU la délibération n°2017-141 du conseil communautaire du 16 mars 2017 fixant les prix de cession des terrains en zone d'activités,

CONSIDERANT la demande de la société Trône, représentée par Thibault DESMASURES, d'acquérir le lot n°6TER sur le parc d'activité de Pont Béranger 2 pour y développer son activité de fabrication de vêtements techniques sportifs.

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De signer une promesse de vente pour le lot 6 TER d'une superficie d'environ 2 714 m<sup>2</sup>, situés sur la parcelle cadastrée A 1221 sur le parc d'activité de Pont Béranger 2, avec Monsieur Thibault DESMASURES et ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 75 992 € HT soit 28 € HT le m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser la vente correspondante

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 27 janvier 2023

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20230131-3-AU

Acte mis en ligne le 2-02-2023

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 31-01-2023

Publication le : 31-01-2023

Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND

